



**PRÉFET
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Le préfet

Service Prospective Planification Habitat
Unité Planification de l'urbanisme – Risques
Aff. suivie par : Sonia Baron

Monsieur Pierre-Yves Marolleau

Président de la communauté d'agglomération du
bocage bressuirais
27 boulevard du colonel Aubry
BP 90184
79034 Bressuire Cedex

Niort, le **28 JAN. 2026**

Monsieur le président,

Par courriel en date du 19 décembre 2025, vous m'avez transmis le projet de révision allégée n°5 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté d'agglomération du bocage bressuirais.

L'avis des services de l'État a été exprimé dans le cadre de la réunion d'examen conjoint du 15 janvier 2026. Vous le trouverez ci-après.

La révision allégée n°5 vise à modifier le zonage du PLUi afin de permettre la réhabilitation de la piscine de Nueil-les-Aubiers (centre aquatique « Val de Scie ») avec la création d'un bâtiment technique de 115 m². Il est proposé de délimiter, au sein de la zone NI existante, une zone Ue d'environ 8 300 m² (destinée à l'accueil d'équipements collectifs) autour des bassins et des bâtiments actuels.

Compte tenu de la réduction d'une zone NL, je vous invite à compléter le dossier sur l'évolution de la consommation d'espace.

Le dossier n'appelle pas d'autres remarques de ma part.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Simon FETET

Copie : Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Bressuire